



16ème législature

Question N° : 16985	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse >Protection des minorités face à la violence au Sahel	Analyse > Protection des minorités face à la violence au Sahel.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la protection de la liberté religieuse et des minorités face à la violence au Sahel. D'après un rapport 2023 du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'ampleur des crises humanitaires et des violences subies par les civils dans cette région ces dernières années constitue un défi sécuritaire « sans précédent ». Dans ce contexte, les communautés chrétiennes, dans les zones où elles sont minoritaires, sont particulièrement vulnérables. Les chiffres sont alarmants : 4 118 chrétiens tués pour des raisons liées à leur appartenance religieuse au Nigéria, 31 au Burkina Faso, 24 au Cameroun. Des centaines d'églises sont attaquées ou abandonnées suite à la fuite des communautés. Sur 34,5 millions de déplacés en Afrique Subsaharienne (selon l'UNHCR et l'*Internal Displacement Monitoring Centre*), 16,2 millions seraient des chrétiens. Aussi, il souhaite savoir si l'aide humanitaire de la France dans les pays du Sahel prend en compte les vulnérabilités particulières liées à l'appartenance religieuse des individus. Il lui demande quelle part de l'aide internationale de la France est investie dans le dialogue interreligieux et le vivre-ensemble pour contrer le discours et l'idéologie intolérants des groupes extrémistes. Enfin, il veut savoir si les acteurs confessionnels locaux, qui ont un accès privilégié à ces populations et sont souvent les premiers à répondre aux crises, bénéficient du soutien de la France.